Mycollege 21

L'ESSENTIEL

2020-2021

cotedor.fr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

COMMENT BIEN UTILISER VOTRE MASQUE ?
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES !

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

1

Avant de prendre le masque, **lavez-vous les mains** avec du savon et de l'eau, ou une solution hydro-alcoolique

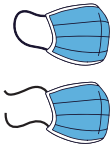

2

Repérez le type de masque dont vous disposez :

- à élastiques à accrocher derrière les oreilles
- avec des liens ou des élastiques à positionner en haut de la tête et sur la nuque

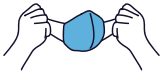

3

Saisissez le masque par les brides élastiques ou liens pour le mettre

4

Ajustez le masque, vérifiez qu'il :

- couvre bien votre nez
- englobe votre menton
- soit collé à votre visage

5

Une fois le masque positionné sur votre visage, **ne le touchez plus, ne vous touchez plus le visage, changez-le toutes les 4 heures, ou avant, s'il est mouillé ou souillé**

6

Avant d'enlever votre masque : pensez à vous laver les mains

7

Retirez le masque par les lacets/élastiques. Attention, pour les masques à liens : détachez d'abord ceux du bas, puis ceux du haut, et retirez le masque par le haut pour qu'il ne touche pas votre visage

RISQUE BIOLOGIQUE

8

Pour les masques jetables :

- jetez le masque dans un sac plastique et à la poubelle

Pour les masques en tissu lavables :

- au bout de 4 h, mettez le dans un sac fermé pour le laver à votre retour au domicile

9

Lavez-vous à nouveau les mains

10

Pour les masques lavables, à votre domicile :

- lavez les masques à 60 ° C pendant 30 min
- faites sécher les masques dans les 2 heures suivant le lavage, de préférence en sèche-linge (et suivre les éventuelles indications du fournisseur)
- si vous observez la moindre détérioration (usure, déformation, trou...) : jetez le masque

Attention ! Même si vous portez un masque, continuez de respecter les autres gestes barrières :

lavez-vous les mains régulièrement, éternuez ou toussez dans votre coude, utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les, saluez-vous sans vous serrez la main, ni vous embrasser, gardez une distance avec l'autre d'au moins 2 m si possible.

Illustrations Freepik

Ne pas jeter sur la voie publique

Votre enfant rentre en 6e dans un collège de Côte-d'Or. Il va découvrir un nouvel établissement, de nouveaux amis, de nouveaux professeurs, de nouvelles matières, une nouvelle pédagogie… tout un nouvel univers !

Le Département souhaite la réussite de tous les collégiens de la Côte-d'Or. Pour cela, il agit à plusieurs niveaux. Pour le découvrir et parce que cette réussite se partage en famille, j'ai le plaisir de vous remettre *Mycollege21, l'Essentiel*.

Dans ce guide, vous découvrirez les principaux dispositifs mis en œuvre par le Département pour les élèves et leur famille : bourses scolaires, restauration, actions culturelles, sportives et écologiques… Sachez aussi que le Département entretient et équipe les collèges tout au long de l'année pour offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Enfin, je vous donne rendez-vous sur mycollege21.fr, le portail d'informations et d'échanges des équipes pédagogiques, des collégiens et de leurs parents. Vous y découvrirez Eclat-BFC, l'Espace Numérique de Travail pour suivre en toute sérénité la scolarité de votre enfant et trouverez infos pratiques, bons plans et actualités...

La fin de l'année scolaire précédente s'étant déroulée dans des conditions particulières en raison de la période de confinement, cette rentrée 2020 est d'autant plus importante pour les nouveaux collégiens. Toutes les dispositions seront mises en oeuvre pour permettre à chacune et à chacun de reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions possibles d'accueil et de travail.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire 2020.

Le Président du Département
de la Côte-d'Or

Mycollege 21

UN PORTAIL POUR LES ÉLÈVES, LES PROFS... ET LES PARENTS !

Pour tout connaître de la vie de votre enfant au collège, vous y trouverez :

- Des actualités pour partager les actions et sorties menées par les collèges notamment dans le cadre des programmes proposés par le Département.
- Des menus thématiques pour s'informer sur les aides aux familles, la restauration scolaire, le numérique, le sport et la culture…
- Les bons plans du Département à partager en famille : places de match, entrées de musées, jeux concours…
- Un accès aux sites des collèges de Côte-d'Or
- Un accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT ECLAT-BFC : un outil commun et unique pour tous les collèges publics

Lien entre l'établissement et la maison, c'est un outil au service des apprentissages qui, à terme, suivra votre enfant de la maternelle au lycée. Objectif ? Donner à chacun, administration, enseignants, élèves et parents… un point d'accès unique à l'ensemble des informations et services numériques :

- agenda avec emploi du temps et calendrier partagé
- accès à la vie scolaire : absences, retards…
- cahier de texte, relevé de notes, cours, actualités et notes d'information…
- espaces pour le travail collaboratif en classe et à la maison
- accès direct aux ressources numériques éducatives proposées par le collège, le Département ou l'Éducation nationale.

Cet espace collaboratif permet de développer des activités d'apprentissage en autonomie mais aussi d'assurer, comme lors de la période de confinement, la continuité de l'enseignement scolaire à distance et le télépaiement de la restauration scolaire.

Votre code d'accès personnel vous est délivré par le collège.

Rendez-vous sur mycollege21.fr

LE PETIT COUP DE POUCE DU DÉPARTEMENT

Le Département verse aux familles éligibles des bourses départementales, et aux collèges des dotations destinées à alléger les frais pour les familles lors de voyages ou sorties scolaires.

Bourse départementale (attribuée sous conditions)
De **97 €** à **227 €**

Bourse départementale SEGPA
148 € pour l'achat de tenues professionnelles et les frais de transport liés au stage en entreprise des élèves de 4e ou 3e SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Bourse départementale d'apprentissage
148 € attribués pour la première année de préparation en CFA d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Comment en bénéficier ?
Sur **mycollege21.fr**, en remplissant le formulaire en ligne ou en téléchargeant le dossier également disponible au **collège ou à l'accueil du Département**, 1 rue Joseph Tissot à Dijon.

Quand ?
Le dossier dûment complété est à retourner :
Avant le **31 octobre 2020**, pour les bourses départementales
Avant le **31 octobre 2020**, pour les bourses départementales SEGPA
Avant le **30 novembre 2020**, pour les bourses départementales d' apprentissage

Où ?
Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Hôtel du Département • Mission Aide au Pilotage/Cellule Enfance Insertion Lien Social
CS 13501 • 21035 Dijon Cedex

LE COLLÈGE, UN LIEU PROPICE AUX APPRENTISSAGES

Le Département s'occupe des 47 collèges publics de la Côte-d'Or. Il les accompagne aussi dans leurs projets d'activités pédagogiques et culturelles. Ses actions permettent notamment aux élèves d'étudier, de faire du sport ou de pratiquer des activités culturelles.

Dans le cadre de ses compétences, le Département :

- entretient, rénove, voire reconstruit de nouveaux établissements
- dote et/ou renouvelle leurs équipements (mobilier, informatique, cuisine…)
- recrute et gère le personnel technique (accueil, maintenance, entretien, cuisine)
- participe au financement des actions éducatives, pédagogiques et culturelles (projets, sorties, voyages…)
- assure la charge de leur fonctionnement

Des collèges autonomes, un partenariat renforcé

Chaque année, le Département consacre plus de **20 M€** aux collèges de Côte-d'Or avec lesquels il signe une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans précisant les modalités d'exercice des compétences respectives du Département et de chaque collège.

Le Département poursuit ainsi ses objectifs :

- assurer la qualité et la continuité du service public sur l'ensemble du territoire
- renforcer le partenariat de travail avec les principaux et les gestionnaires des collèges
- donner aux chefs d'établissements les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) à l'accomplissement de leurs missions
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des élèves et de la communauté éducative.

11,7 M€ POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES COLLÈGES

En maintenant ses investissements dans les collèges, le Département offre aux élèves plus qu'un simple lieu d'étude : un véritable espace de vie.

Modernisation, en adaptant les locaux et les équipements aux évolutions réglementaires, fonctionnelles, pédagogiques et démographiques et aux préoccupations d'économie et de développement durable.

Sécurisation des biens et des personnes par la mise en conformité et en sécurité des installations et des équipements techniques.

Construction en privilégiant des matériaux et des procédés éco-responsables.

Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Ces dernières années, le Département a massivement investi pour la reconstruction et la restructuration de collèges publics :

- 14,5 M€ pour le collège La Champagne à Brochon
- 4,4 M€ pour le collège François Pompon à Saulieu
- 24 M€ pour le collège Roland Dorgelès à Longvic

Reconstruction du collège Roland Dorgelès à Longvic

DES COLLÈGES BIEN ÉQUIPÉS POUR ÉTUDIER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

2,2 M€ investis en 2020, soit plus de 46 000 € par collège

Le Département dote les collèges d'équipements informatiques, de mobilier scolaire et administratif, de matériel professionnel pour la restauration et l'hébergement, d'équipements sportifs… Selon les cas, ces dotations en équipements interviennent sous forme de subventions à l'établissement ou d'acquisitions directes par le Département via la passation de marchés publics.

Chaque année, 8 M€ sont consacrés par le Département aux charges de fonctionnement des collèges pour financer des travaux d'entretien, acheter des fournitures, régler leurs dépenses de consommation d'énergie et d'eau, financer l'entretien des bâtiments, acheter des fournitures...

Des collèges accessibles

Dès 2016, le Département s'est engagé à hauteur de 12,6 M€ pour l'accessibilité de ses 47 collèges. Six collèges sont actuellement en cours de travaux de mise en accessibilité : les collèges Gaston Bachelard à Dijon, Henry Berger à Fontaine-Française, Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges, Jean Lacaille à Bligny-sur-Ouche, Carnot et Le Parc à Dijon.

446 AGENTS* PARTICIPENT AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Le Département assure le recrutement et la gestion des personnels Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) qui travaillent dans les 47 collèges publics de Côte-d'Or dont les deux cités scolaires de Châtillon-sur-Seine et Chevigny-Saint-Sauveur.

Partie prenante de l'équipe éducative dans chacun des établissements, ce sont 446 agents du Département qui prennent ainsi en charge quotidiennement l'accueil des collégiens pour :

- l'information et l'orientation des visiteurs, la surveillance de l'accès aux bâtiments et le contrôle de la sécurité de l'établissement
- l'élaboration des menus, la préparation des repas, la gestion des stocks, en veillant à la sécurité et à l'hygiène alimentaire
- l'entretien et la maintenance des locaux, du matériel, des espaces verts et des installations sportives.

*Hors personnel de l'Éducation nationale

DES COLLÈGES HIGH-TECH POUR DES APPRENTISSAGES AU TOP

Le Département a investi plus de 4,5 M€ depuis 2011 dans le cadre du Plan collège numérique. En mettant à disposition des élèves et des professeurs des outils donnant accès aux contenus d'Internet, il investit dans la pédagogie et les apprentissages.

Produire, créer
Dans toutes les disciplines, les élèves produisent différents types de documents : texte, graphique, image, photo, son, vidéo… que les outils numériques permettent de créer, modifier et utiliser.

Se former, s'émanciper
L'interactivité des outils numériques met les élèves au cœur de leurs apprentissages. Ressources numériques et applications favorisent le développement de l'autonomie dans le travail et l'approfondissement des acquis en travail dirigé.

Communiquer, s'informer
L'accès au fonds documentaire du collège et à Internet permet aux élèves de se documenter, de trouver et sélectionner aisément l'information.

DES OUTILS NUMÉRIQUES INNOVANTS

Le Département en partenariat avec le réseau CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) met à disposition des enseignants et des collégiens des outils numériques innovants pour favoriser les apprentissages :

- Des **classes mobiles**, composées d'ordinateurs portables ou de tablettes, se déplacent dans toutes les salles de cours pour être utilisées par les élèves.
- La **visioconférence** sert à transmettre en temps réel et interactivement des images et du son vers un ou plusieurs sites distants.
- Les **tablettes tactiles** favorisent la diversité des apprentissages grâce aux applications adaptées.
- Les **vidéoprojecteurs** et les **tableaux numériques interactifs (VPI et TNI)** participent à l'animation des cours.
- Les **casques de réalité virtuelle**, les dalles tactiles, les vidéoprojecteurs et les tableaux numériques interactifs... permettent aux élèves de s'immerger dans un domaine d'apprentissage.
- Les **drones** sont destinés à appréhender plusieurs notions pédagogiques de mathématiques et de technologie, à savoir :
  - la mise en place de manipulation pour permettre aux élèves de comprendre la notion de mouvement et les notions d' espace,
  - la mise en place de séances liées à la programmation et au codage,
  - la mise en place de séances pour apprendre à maîtriser le pilotage en milieu restreint (indoor),
  - apprendre la réglementation sur l'usage de drone.

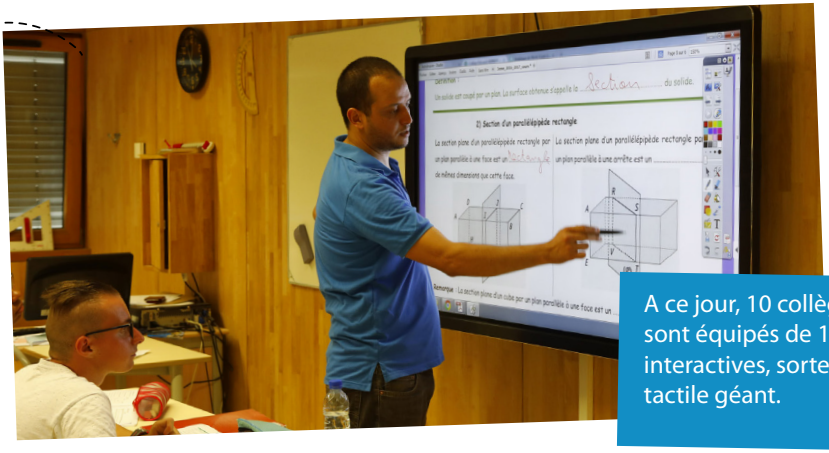

A ce jour, 10 collèges sont équipés de 16 dalles interactives, sorte d'écran tactile géant.

MANGER BON, SAIN ET LOCAL À LA CANTINE

Produits alimentaires de qualité et repas équilibrés pour un coût attractif identique pour tous les collégiens ! Le Département favorise depuis 2011 l'intégration de produits issus de filières agricoles locales et de produits bio.

Gages de qualité et économiquement intéressants, les produit issus de filières locales sont aussi l'occasion pour certains élèves de goûter des aliments frais et sains. Tous les collèges se sont engagés dans la démarche aux côtés du Département avec :

- un approvisionnement régulier en légumes, viandes et produits laitiers locaux
- des repas 100 % Côte-d'Or
- un accompagnement du personnel de cuisine (formations, cafés-débats, échanges métier, visites d'exploitations agricoles)
- des actions événementielles de promotion des produits locaux de qualité impliquant tous les acteurs des différentes filières.

Manger sainement est important surtout pour les collégiens en pleine croissance.
Le Département vise à augmenter la quantité de produits bio dans les assiettes des collégiens. Depuis 2020, les restaurants scolaires proposent plus de 20 % de produits bio ou locaux. Ils devront atteindre 50 % d'ici 2022.

À noter

Depuis 2014, le Département accompagne les collèges dans leurs objectifs de réduction du gaspillage alimentaire. Des actions sont mises en place pour inviter élèves et personnels à limiter le gaspillage. Les économies ainsi réalisées bénéficient à l'amélioration du service de restauration.

UNE NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES DE RESTAURATION

Un nouveau régime tarifaire a été adopté à la session extraordinaire du 24 août 2020. Au 1er septembre 2020, un tarif unique de 2 € par repas sera appliqué.

Cette facturation à la prestation répond à la volonté des familles de payer seulement les repas consommés. Elle permet aussi l'étalement des versements et le paiement en ligne grâce à ECLAT-BFC.

Cette modernisation de la tarification, travaillée avec les établissements, cherche à répondre aux enjeux suivants :

- limiter le gaspillage alimentaire par un décompte plus précis des repas pris par les élèves
- avec les économies réalisées, offrir une restauration de qualité garantissant une alimentation plus saine aux élèves en proposant de passer à terme à 50 % de produits alimentaires bio, locaux ou portant des signes de qualité

Comment ça se passe cette année ?

Les collégiens s'inscrivent au service de restauration pour l'année scolaire. Ils peuvent modifier leur choix à chaque début de trimestre.
Plusieurs formules sont proposées :
1, 2, 3 ou 4 jours par semaine en fonction de leur emploi du temps ou de convenances personnelles.
Si un élève est absent et si l'information est transmise au plus tard la veille, pendant les horaires d'ouverture de l'établissement, alors le repas ne sera pas facturé à la famille.

le tarif d'un repas = 2 €
Le Département finance 76 % du coût moyen de ce repas (8,40 €) pour l'année scolaire 2020-2021

ALIMENTATION : C'EST DU SÉRIEUX...

De multiples facteurs sont pris en compte dans l'élaboration des repas : équilibre des menus, achats responsables des produits, coûts maîtrisés… au-delà de leur qualité, c'est aussi la sécurité alimentaire qui est en jeu.

Le laboratoire Départemental au service des collèges

Le Laboratoire Départemental aide les collèges dans la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), obligatoire depuis 2006, préconisant les mesures à prendre en matière de sécurité sanitaire des aliments (traçabilité, procédures d'hygiène).

Un Plan Départemental Nutrition Alimentation pour améliorer la qualité des repas

Objectifs ? Assurer une bonne composition nutritionnelle des repas par l'accompagnement régulier d'une nutritionniste et l'utilisation du logiciel *menu'co*, augmenter la consommation de fruits, de légumes et de calcium, réduire la contribution moyenne des apports lipidiques et des sucres simples, favoriser la consommation des aliments sources de sucres complexes et de fibres. Conformément à la loi Egalim, les restaurants scolaires proposent désormais le choix d'un menu végétarien par semaine en complément du menu traditionnel, pour apprendre à consommer moins de viande, mais de meilleure qualité, sans carence en protéine.

EN CÔTE-D'OR, LES COLLÉGIENS PENSENT À LEUR AVENIR

Depuis 2012, sur les 47 collèges publics de Côte-d'Or, le Département a déployé un dispositif d'accompagnement en faveur du développement durable, qui vise à sensibiliser les collégiens via des actions pédagogiques et pratiques.

Organisé en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or et l'Académie de Dijon, Génération(s) Ecollèges 21 se traduit par des actions réalisées afin de :

- favoriser l'engagement des collèges dans des actions de développement durable grâce à la réalisation de défis qui mobiliseront également l'ensemble de la communauté éducative,
- récompenser et pérenniser l'engagement des collèges via la motivation et la fidélisation des élèves et les équipes éducatives.

Chiffres clé

(grâce aux actions menées depuis 2012)

- **18 %** de baisse des consommations d'énergie et 12 % d'eau
- **27,5 tonnes** de déchets épargnés de la collecte régulière grâce au compostage, soit 3,9 tonnes de CO_2 non rejetées dans l'atmosphère
- **41 %** de réduction du poids des déchets alimentaires
- **22,16 %** d'approvisionnement en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique
- **78** projets pour le développement durable, portés par 34 collèges
- **90 %*** des collégiens de Côte-d'Or pensent que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur des prochaines années

*Enquête « Comment les collégiens imaginent la Côte-d'Or de demain », réalisée en 2019

16 défis écologiques à relever dès la rentrée 2020

La qualité de l'air, les déplacements, l'alimentation, la gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, le numérique... feront partie des grandes thématiques proposées dans le cadre du programme des 16 défis dédiés au développement durable, à mener tout au long de l'année. Les collèges les plus méritants recevront le trophée du développement durable lors d'une cérémonie officielle à laquelle seront conviés tous les chefs d'établissement, les représentants des équipes éducatives et les éco-délégués mais aussi les Conseillers Départementaux Juniors, dont le projet de mandature porte notamment sur le développement durable, et les Conseillers Départementaux concernés.

VIS MA VIE DE COLLÉGIEN

Comment favoriser les rencontres entre jeunes des villes et jeunes vivant à la campagne et créer du lien social entre les territoires ? Un nouveau dispositif a été proposé aux collèges pour favoriser les interactions et contribuer à l'ouverture des esprits des jeunes.

Le dispositif « Vis ma vie de collégien », porté par le Département, vise à encourager les rencontres entre collégiens issus du monde rural et urbain dans toute la Côte-d'Or, à travers des échanges scolaires. Les élèves s'immergent dans l'univers de leurs camarades et découvrent les spécificités et sites remarquables des territoires de Côte-d'Or qu'ils ne connaissent peut-être pas. Les rencontres entre collégiens sont conçues comme des « parcours découverte » avec : visite de l'établissement scolaire, découverte de sites d'intérêt culturel, historique ou patrimonial et le cas échéant, hébergement dans la famille hôte.

En 2019-2020, quinze collèges ont initié un projet d'échange « Vis ma vie de collégien »

Les actions lancées l'an dernier et qui n'ont pu être finalisées en raison de la période de confinement, seront reconduites sur 2020-2021 par les collèges qui se sont engagés dans l'expérience.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES, L'ENGAGEMENT CITOYEN

Tous les deux ans, les collégiens élisent leurs représentants (un par établissement), issus des classes de 5e ou 4e au Conseil Départemental des Jeunes. Les dernières élections ont eu lieu en février 2020 et ont permis d'élire 54 Conseillers Départementaux Juniors.

Devenir Conseiller Départemental Junior, c'est :

- s'engager pour un mandat de deux ans
- saisir l'opportunité de servir l'intérêt général
- jouer pleinement le jeu de la citoyenneté
- être acteur de la démocratie locale en participant à des débats qui permettent d'écouter l'autre et d'accepter les décisions prises à la majorité.

Les Conseillers Départementaux Juniors fédérés autour de projets citoyens décidés en ateliers, proposent des actions dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité routière, de l'exclusion… engagent une réflexion, prennent des décisions, collectent des informations, réalisent des investigations et rencontrent des partenaires.

Plus d'informations sur mycollege21.fr.

Un confinement actif et solidaire pour les CDJ

Pendant la période de confinement, les Jeunes Conseillers Départementaux ont fait preuve de beaucoup de solidarité et d'entraide. Réalisation de clips vidéos, distribution de paniers garnis de produits locaux, maintien du lien avec les Ehpad et structures médico-sociales… sont autant d'actions solidaires qu'ils ont eu à coeur de mener.

cotedor.fr **Suivez les actions du CDJ de Côte-d'Or sur Facebook, Twitter, Instagram et Tik Tok**

L'ART ET LA CULTURE,* INVITÉS DE MARQUE DANS LES COLLÈGES

Le Conseil Départemental a choisi de favoriser « une culture ouverte à tous, sur tout le territoire, avec une offre de qualité, diversifiée dans les genres et les esthétiques… »

Cinéma, théâtre, musique, danse, arts plastiques… Depuis 2010, le Département soutient les collèges dans leur démarche artistique :

« **Parcours starter** » pour une découverte du travail de création, une rencontre avec des artistes et une expérimentation de leurs pratiques au sein du collège.

« **École du spectateur** » pour acquérir au théâtre, au cinéma, les bases d'une culture artistique grâce à l'accompagnement pédagogique des enseignants et partenaires culturels.

« **Collèges en chœur** » pour un accompagnement des jeunes dans leur pratique vocale au sein des établissements scolaires…

**La réalisation des projets artistiques sera soumise à l'évolution du contexte sanitaire durant l'année.*

CHAQUE ANNÉE, AVEC LE DÉPARTEMENT…

2 500 collégiens sont invités à découvrir un processus de création artistique à travers une vingtaine de « parcours starter » sélectionnés par le Département et l'Éducation nationale et touchant les champs de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, de la création radiophonique…

7 000 collégiens découvrent le monde du spectacle, avec « l'École du spectateur » qui leur donne le plaisir d'assister à un spectacle, d'en visiter les coulisses, de rencontrer les artistes et les techniciens… en collaboration avec des partenaires comme l'ABC à Dijon, les théâtres de Châtillon-sur-Seine et de Semur-en-Auxois, la Ligue de l'Enseignement, l'Eldorado à Dijon, le réseau de cinémas associés…

1 000 collégiens d'une trentaine de collèges participent chaque année au festival « Collèges en chœur » associant à chaque concert les chorales de plusieurs établissements autour d'un répertoire thématique.

Ateliers jeunes
Quand bien-être rime avec réussite

Pratiques et participatifs, ces ateliers proposés par le Département sur tout le territoire, sont animés par des intervenants qualifiés. Leurs thèmes ? Construction de la personnalité et de la relation aux autres, développement des compétences psycho-sociales, aptitude à s'informer, mieux vivre ensemble, accompagnement à la parentalité…

En savoir plus sur cotedor.fr

LE SPORT, C'EST BON POUR LE CORPS... ET LES NEURONES !

Le Département encourage et développe la pratique sportive en soutenant l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et en proposant des dispositifs pour les jeunes sportifs du département.

Faire du sport développe et entretient le corps, apaise l'esprit, renforce la concentration et la confiance en soi. Si tous les collégiens reçoivent au collège un enseignement obligatoire d'Éducation Physique et Sportive (EPS) hebdomadaire, ceux qui le souhaitent peuvent pratiquer, en plus le mercredi, une activité sportive avec l'association sportive scolaire de leur collège (UNSS).

Le Département soutient le Service Départemental de l'UNSS qui organise des animations et des compétitions sportives en Côte-d'Or et accompagne les associations sportives des collèges lors de leur participation à des compétitions. L'UNSS s'engage également à développer des complémentarités entre sport scolaire et sport fédéral.

Le saviez-vous ?

Le Département finance aussi les 10 collèges côte-d'oriens accueillant les 438 élèves scolarisés en sections sportives, à hauteur de 31,58 € par élève, soit un financement total annuel s'élevant à 13 832 €.

En Côte-d'Or, près de 9 600 élèves des collèges et lycées pratiquent un sport avec l'UNSS dont environ 6 780 (dont + de 42 % de filles) sont licenciés au sein de 54 associations sportives des collèges.

DES RENDEZ-VOUS EXCEPTIONNELS

Toute l'année, le Département propose aux collégiens de vivre le sport encore plus intensément…

Le Département est sponsor des clubs professionnels côte-d'oriens : DFCO (football), JDA Dijon basket, JDA Dijon hand (handball féminin) et DMH (handball masculin), Stade Dijonnais, CS Beaune et Nuits-St-Georges Rugby. Découvrir la pratique sportive de haut niveau et ses valeurs c'est, quand on est collégien en Côte-d'Or, la chance d'en aborder la rigueur, la discipline et le dépassement de soi. Une opportunité de vivre de grands moments.

Un jour de… Le temps d'une demi-journée, les collégiens licenciés ou non dans un club de handball, football ou basket participent à des mini-stages, avec ateliers techniques encadrés par le staff et rencontres avec les joueurs professionnels.

Rêve de… Offre à des collégiens l'opportunité de passer une journée VIP en compagnie de leurs champions un soir de match (séances photos et de dédicaces, accès au bord du terrain, visite des vestiaires pendant l'échauffement…)

Un match, un collège : les collégiens sont invités à assister aux matchs à domicile des équipes côte-d'oriennes de football, basket, handball ou rugby. Ambiance assurée !

Retrouvez toutes les infos pratiques (inscriptions, calendriers des matchs…) sur mycollege21.fr.

L'adosphère

Maison des adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents

Tu as des soucis dont tu ne peux ou ne veux pas parler avec tes parents ? La Maison des Adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or prend soin des jeunes de l'entrée en 6e jusqu'à 25 ans. Elle reçoit aussi les parents ou proches d'adolescents préoccupés par le comportement ou la santé d'un jeune.

Avec ou sans rendez-vous, en toute confidentialité et gratuitement, l'Adosphère c'est :

- **Une équipe de professionnels** qui accueille, écoute, évalue, accompagne et oriente (si besoin) vers d'autres services ou spécialistes : médecin coordinateur, avocat, diététicien, endocrinologue, psychiatre, CMP, Centre de planification, mission locale….
- **Des réponses à vos questions** sur la santé, l'avenir, les relations avec les autres jeunes et avec les parents, le collège, la sexualité, le bien-être…
- **Des espaces spécialisés** : médical, éducatif, culturel, social, juridique

L'Adosphère tient aussi des permanences dans les collèges, lycées, ASF, MSAP ou centres sociaux à : Châtillon-sur-Seine, Montbard, Sombernon, Beaune, Nuits-Saint-Georges, Seurre, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Fontaine-Française, Brazey-en-Plaine, Echenon, Longchamp, Semur-en-Auxois, Saulieu, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois, Vitteaux, Venarey-Les Laumes, Bligny-sur-ouche, Nolay, Gevrey-Chambertin, Brochon, Saint-Usage, Is-sur-Tille, Selongey.

L' Adosphère organise des temps d'échanges entre jeunes, parents ou professionnels. Venez partager vos ressentis ou informations sur des sujets qui vous concernent, renseignez vous …

Maison des adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents
19, rue Bannelier, 21000 Dijon
03 80 44 10 10
lundi et jeudi : 15h – 19h
Mardi, mercredi, vendredi : 14h – 19h
www.maisondesadolescents21.fr

La Côte-d'Or, je l'ai dans la poche, et vous ?

Rejoignez-nous !

facebook @departementcotedor

Instagram cd_cotedor

twitter @CD_CotedOr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

© Direction Communication CD21/JPL - 12/18

TA BOUTEILLE NOMADE

Pratique
Durable
Isotherme

elle te suivra dans tous tes déplacements !

100% ÉCO-COLLÉGIEN

Offerte à tous les élèves de 6e !

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

cotedor.fr

© Direction Communication CD21 / SR • Photos : PhGillet • 06/20